



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2022-10-012

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2022-10-14-00002 - Arrete horaires ouverture DDFIP (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques

41-2022-10-14-00002

Arrete horaires ouverture DDFIP



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**
10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

B16

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher**

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 n° 41-2019-05-06-019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 17 octobre 2022, les Centres des Finances Publiques de Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme seront ouverts les lundis, mardis, jeudis de 8H45 à 12H et de 13H30 à 15H30 et les mercredis et vendredis de 8H45 à 12H, à l'exception du service de publicité foncière et d'enregistrement de Blois ouvert uniquement sur rendez-vous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8H45 à 12H.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Loir-et-Cher et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

A Blois, le 14 octobre 2022

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,

Alain CHAPON
Administrateur général des Finances publiques